

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

9 janvier 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 9 janvier 2017, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Lee Brazel et Pierre Blouin.

Julie Pouliot et Perry Bell ont motivé leur absence.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

Denyse Saint-Pierre, agente de développement, est présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-01-01

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2016

2017-01-02

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU que les procès-verbaux de décembre 2016, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de question du public.

5 DEMANDES DE CITOYENS

5.1 Club Quad Estrie-Sud de Coaticook

2017-01-03

CONSIDÉRANT QUE la pratique du sport de randonnée de V.T.T. d'hiver est de plus en plus populaire et que les élus municipaux considèrent qu'il est important de relier la Municipalité au réseau régional;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Estrie-Sud de Coaticook a demandé l'autorisation pour circuler sur le Chemin de La Pointe (entre l'intersection du Chemin Dion et la limite avec Saint Malo), le chemin Dion (entre l'intersection du Ch. De la Pointe et la Route Pouliot), et la route Pouliot (Entre le Ch. Dion et le 9^e Rang) afin de rejoindre d'autres sentiers de V.T.T.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU d'autoriser le Club Quad Estrie-Sud de Coaticook à circuler sur le Chemin de La Pointe (entre l'intersection du Chemin Dion et la limite avec Saint Malo), le chemin Dion (entre l'intersection du Ch. De la Pointe et la Route Pouliot), et la route Pouliot (Entre le Ch. Dion et le 9^e Rang) pour une période d'un an (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017).

ADOPTÉEⁱ

5.2 Animation jeunesse

2017-01-04

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes de Saint-Isidore-de-Clifton correspond à un besoin pour les adolescents de la Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est doté d'une politique familiale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Animation Jeunesse du Haut-Saint-François, qui est responsable de l'embauche et de la supervision d'un animateur pour la Maison des jeunes de Saint-Isidore-de-Clifton, présente une demande d'aide financière pour le salaire de l'animateur;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU D'octroyer 2 000 \$ à l'organisme Animation Jeunesse pour aider à payer le salaire de l'animatrice de la maison des jeunes, en contrepartie d'un résumé des activités et des dépenses de l'organisme.

ADOPTÉEⁱⁱ

5.3 École des Trois-Cantons

2017-01-05

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'accorder un montant de 450\$ à l'École des Trois-Cantons pour l'achat de chandails pour son équipe de hockey inscrite dans la Ligue de hockey des Hauts-Cantons.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6 RAPPORT DU MAIRE

Le Maire Yann Vallières fait état des réunions et des activités auxquelles il a participées le mois dernier.

6.1 Représentations

Les conseillers et conseillères présentent leurs différentes représentations du mois de décembre.

6.2 Développement social et économique

L'agente de développement, Denyse Saint-Pierre nous présente les différents projets qui seront proposés cette année dans le cadre du programme Soutien à l'action bénévole. Pour la consultation publique en février, les conseillers choisissent de la tenir en semaine.

6.3 Adhésion à la FCM

2017-01-06

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU que la Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2017 au coût de 204,11 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE^{iv}

7 RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le directeur général commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 décembre 2016.

7.1.1 Contrat Infotech

2017-01-07

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'entretien annuel du logiciel Sygem au montant de 4 750 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

7.1.2 Liste des personnes endettées

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 31 décembre 2016.

7.1.3 Liste des dépenses incompressibles

2017-01-08

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu d'adopter les dépenses incompressibles telles qu'adoptées au budget 2017 :

Dépenses incompressibles 2017

02-110-00-130	Rémunération des élus	23 800,00 \$
02-110-00-133	Allocations de dépenses des élus	11 750,00 \$
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	1 160,00 \$
02-110-00-310	Frais de déplacement des élus	2 500,00 \$
02-110-00-951	Quote-part MRC	30 354,00 \$
02-120-00-970	Quote-part - Cour municipale	3 500,00 \$
02-130-00-141	Salaire régulier secrétaire-trésorier	47 000,00 \$
02-130-00-142	Salaire entretien	2 500,00 \$
02-130-00-200	Cotisations employeur administration	7 450,00 \$
02-130-00-310	Frais de déplacement du S.T.	1 500,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste et de transport - Poste	2 400,00 \$
02-130-00-331	Téléphone	2 500,00 \$
02-130-00-335	Internet au bureau municipal	1 350,00 \$
02-130-00-413	Honoraires - Comptabilité et vérification	10 000,00 \$
02-130-00-414	Informatique	8 500,00 \$
02-130-00-422	Assurances - Incendie 66 Auckland	2 000,00 \$
02-130-00-424	Assurances - Cautionnement/S.T.	2 500,00 \$
02-130-00-494	Cotisations versées à associations et	800,00 \$
02-130-00-681	Électricité / bureau municipal	3 100,00 \$
02-140-00-141	Salaire régulier sec.trés. Adj.	31 000,00 \$
02-140-00-143	Personnel électoral	2 500,00 \$
02-140-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	5 025,00 \$
02-140-00-340	Dépenses de publicité et d'information	400,00 \$
02-140-00-341	Bulletins de vote	1 000,00 \$
02-140-00-424	Assurances - Cautionnement	300,00 \$
02-150-00-414	Frais Fonds Information foncière	230,00 \$
02-150-00-951	Evaluation - MRC	20 693,00 \$
02-160-00-310	Frais de déplacement - formation	500,00 \$
02-160-00-454	Services de formation	1 500,00 \$

02-190-00-423	Assurances - Responsabilité publique	1 200,00 \$
02-190-00-959	Contribution à des organismes municipaux -	200,00 \$
02-190-00-995	Réclamations de dommages et intérêts	2 000,00 \$
02-210-00-340	Dépenses de publicité et d'information	200,00 \$
02-210-00-441	Sûreté du Québec	79 242,00 \$
02-220-00-140	Rémunération des Pompiers	24 000,00 \$
02-220-00-141	Salaire entretien équip. Incendie	3 500,00 \$
02-220-00-142	Administration-incendie	2 700,00 \$
02-220-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	5 025,00 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement des pompiers	700,00 \$
02-220-00-331	Téléphone	1 550,00 \$
02-220-00-339	Communication - Radio	800,00 \$
02-220-00-410	Honoraires professionnels	1 500,00 \$
02-220-00-422	Ass - Incendie 53 Auckland	250,00 \$
02-220-00-423	Ass - Responsabilité civile Incendie	250,00 \$
02-220-00-425	Assurances - Véhicules Incendie	2 225,00 \$
02-220-00-429	Assurances - Accident des pompiers	800,00 \$
02-220-00-454	Services de formation des pompiers	3 000,00 \$
02-220-00-631	Essence et huile diesel	200,00 \$
02-220-00-632	Huile à chauffage	1 200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et accessoires	5 000,00 \$
02-220-00-643	Petits outils	500,00 \$
02-220-00-681	Électricité Caserne	550,00 \$
02-220-00-959	Achats de services municipaux (entente)	2 000,00 \$
02-220-00-960	Immatriculation de véhicules	4 600,00 \$
02-220-10-525	Carburant Autopompe	300,00 \$
02-220-05-631	Carburant GMC 76	400,00 \$
02-220-06-631	Carburant Mark 95	250,00 \$
02-220-17-631	Carburant Inter 1998	250,00 \$
02-230-00-459	Entente Croix Rouge	150,00 \$
02-320-00-141	Salaire régulier -Voirie municipale	58 000,00 \$
02-320-00-142	Administration de la voirie	5 800,00 \$
02-320-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	9 570,00 \$
02-320-00-310	Frais de déplacement voirie	200,00 \$
02-320-00-331	Téléphone garage municipal	1 200,00 \$
02-320-00-339	Communication - Radio	175,00 \$
02-320-00-411	Honoraires - Services scientifiques et de	2 000,00 \$
02-320-00-414	Administration et informatique	350,00 \$
02-320-00-422	Ass. - Incendie garage 77 Coop	910,00 \$
02-320-00-425	Ass - Véhicules Voirie	1 600,00 \$
02-320-00-490	Autres services/cueuillette animaux	400,00 \$
02-320-00-631	Essence et huile diesel	100,00 \$
02-320-00-640	Pièces et accessoires	6 000,00 \$
02-320-00-643	Petits outils	2 000,00 \$
02-320-00-681	Électricité Garage municipal	6 500,00 \$
02-320-00-960	Immatriculation de véhicules	3 500,00 \$
02-320-10-525	Ent. & rép. - Inter 2015	3 500,00 \$
02-320-10-631	Carburant Inter 2015	5 100,00 \$
02-320-02-631	Carburant Sterling 2008	5 100,00 \$
02-320-03-631	Carburant New Holland 2004	3 500,00 \$
02-320-04-631	Carburant Champion 90	5 000,00 \$
02-320-08-631	Carburant Pick-Up	2 800,00 \$
02-330-00-141	Salaire régulier - Enlèvement de la neige	45 000,00 \$
02-330-00-142	Administration Enlèvement de la neige	5 000,00 \$

02-330-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	7 500,00 \$
02-330-00-310	Frais de déplacement - déneigement	400,00 \$
02-330-00-339	Communication - Radio	150,00 \$
02-330-00-414	Administration et informatique	175,00 \$
02-330-00-422	Ass - Incendie Garage 282 Rang 9	675,00 \$
02-330-00-423	Assurances - Responsabilité civile	1 825,00 \$
02-330-00-425	Ass - Véhicules Déneigement	1 650,00 \$
02-330-00-631	Essence et huile diesel	1 500,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	8 000,00 \$
02-330-00-681	Electricité Garage 282 Rang 9	2 000,00 \$
02-330-00-960	Immatriculation de véhicules	3 150,00 \$
02-330-10-631	Carburant Inter 2015	6 000,00 \$
02-330-02-631	Carburant Sterling 2008	9 000,00 \$
02-330-03-631	Carburant New Holland 2004	1 000,00 \$
02-330-04-631	Carburant Champion 90	500,00 \$
02-330-08-631	Carburant pick-up	850,00 \$
02-340-00-521	Ent. & rép. Réseau éclairage	2 000,00 \$
02-340-00-681	Électricité Éclairage public	3 500,00 \$
02-355-00-141	Salaire régulier Signalisation routière	1 000,00 \$
02-355-00-200	Cotisations de l'employeur	150,00 \$
02-355-00-640	Panneaux de signalisation	1 500,00 \$
02-370-00-959	MRC- Transport collectif	260,00 \$
02-370-00-970	Transport adapté	3 475,00 \$
02-413-00-141	Salaire régulier - Aqueduc	4 200,00 \$
02-413-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	630,00 \$
02-413-00-331	Téléphone	2 400,00 \$
02-413-00-411	Analyses bactériologiques	1 500,00 \$
02-413-00-422	Ass - Incendie 150 Rang 8	105,00 \$
02-413-00-681	Électricité - Aqueduc	4 000,00 \$
02-414-00-141	Salaire régulier - Assainissement	6 000,00 \$
02-414-00-200	Cotisations de l'employeur	900,00 \$
02-414-00-410	Honoraires professionnels	12 000,00 \$
02-414-00-411	Analyses bactériologiques	2 250,00 \$
02-414-00-421	Ass. - Incendie /Usine de traitement	4 600,00 \$
02-414-00-423	Ass - Responsabilité publique Égout	400,00 \$
02-414-00-452	Traitement des boues	3 500,00 \$
02-414-00-526	Ent.et rép. - Machineries, outillage et	10 000,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	1 500,00 \$
02-414-00-681	Électricité - Usine assainissement	13 100,00 \$
02-415-00-141	Salaire régulier - Égout	2 000,00 \$
02-415-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	300,00 \$
02-415-00-526	Ent. & rép. - Pompe 83 Auckland	500,00 \$
02-415-00-681	Électricité Pompe 83 Auckland	250,00 \$
02-451-00-141	Salaire régulier - Cueillette des ordures	8 600,00 \$
02-451-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	1 290,00 \$
02-451-00-340	Dépenses de publicité et d'information	250,00 \$
02-451-00-490	Cueillette & transport déchets	3 000,00 \$
02-451-00-951	Quote-part environnement MRC	6 398,00 \$
02-451-00-953	Apport de déchets au site régional	19 800,00 \$
02-451-14-424	Assurances - Véhicules Inter 2003	700,00 \$
02-451-14-631	Carburant - Inter 2003	2 650,00 \$
02-451-14-960	Immatriculation Inter 2003	755,00 \$
02-452-00-141	Salaire régulier - Cueillette mat. rec.	6 200,00 \$
02-452-00-200	Cotisations employeur mat. Rec.	930,00 \$

02-452-00-425	Ass - Véhicules Recyclage	350,00 \$
02-452-00-490	Cueillette & Transports matières	9 000,00 \$
02-452-00-953	Collecte déchets dangereux	393,00 \$
02-452-00-959	Centre de tri Sherbrooke	2 900,00 \$
02-452-14-631	Carburant - Inter 2003	2 650,00 \$
02-452-14-970	Immatriculation Inter 2003	760,00 \$
02-452-30-340	Publicité et information/matières organiques	150,00 \$
02-470-00-453	Services techniques/installations septiques	500,00 \$
02-470-00-951	MRC - Fosses septiques	13 472,00 \$
02-520-00-970	Contr.au fin. - Office municipal d'habitation	7 333,00 \$
02-610-00-141	Salaire régulier émission des permis	8 000,00 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	1 200,00 \$
02-610-00-310	Frais de déplacement du personnel	150,00 \$
02-610-00-340	Dépenses de publicité et d'information	100,00 \$
02-610-00-410	Honoraires professionnels	1 000,00 \$
02-610-00-412	Honoraires - Services juridiques	500,00 \$
02-610-00-424	Ass - Cautionnement Permis	2 500,00 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC	10 073,00 \$
02-620-00-141	Salaire régulier Dév. & promotion	18 000,00 \$
02-620-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	2 700,00 \$
02-620-00-310	Déplacement du personnel	900,00 \$
02-620-00-951	Quote-part MRC /CLD	6 372,00 \$
02-701-00-420	Technicien en loisirs	12 000,00 \$
02-701-20-141	Salaire ent.CC 20 Eglise	1 200,00 \$
02-701-20-200	Cotisations employeur	1 820,00 \$
02-701-20-422	Ass Incendie 21 Eglise	1 300,00 \$
02-701-20-681	Électricité CC 20 Église	3 000,00 \$
02-701-51-141	Salaire entretien Parc de laCroix	250,00 \$
02-701-51-200	Cotisations employeur (parc de la Croix)	38,00 \$
02-701-51-681	Électricité Parc de la Croix	1 500,00 \$
02-701-52-141	Salaire entretien Halte routière	1 250,00 \$
02-701-52-200	Contribution employeur Halte routière	60,00 \$
02-701-53-141	Salaire entretien Camping	1 000,00 \$
02-701-30-200	Contribution employeur Camping	150,00 \$
02-701-30-422	Ass. Incendie Camping	125,00 \$
02-701-53-423	Ass,. Responsabilité civile Camping	80,00 \$
02-701-53-429	Ass. Bris machine Camping	50,00 \$
02-701-53-494	Cotisation Camping Québec	1 100,00 \$
02-701-53-681	Électricité Camping	650,00 \$
02-701-54-141	Salaire régulier Patinoire	1 000,00 \$
02-701-54-200	Cotisation employeur Patinoire	150,00 \$
02-701-54-422	Ass. Incendie Patinoire	125,00 \$
02-701-54-423	Ass. Responsabilité civile Patinoire	80,00 \$
02-701-54-681	Électricité patinoire	1 650,00 \$
02-702-30-141	Salaire régulier - Bibliothèque	13 500,00 \$
02-702-30-142	Salaire entretien Bibliothèque	1 000,00 \$
02-702-30-200	Cotisations employeur - Bibliothèque	2 175,00 \$
02-702-30-310	Frais de déplacement bénévoles bibliothèque	250,00 \$
02-921-00-840	Intérêts sur dettes à l.t. à la charge :	14 505,00 \$
02-990-00-882	Frais de banque	3 000,00 \$
02-990-00-885	Escompte sur taxes	2 500,00 \$
03-210-01-001	Remboursement DLT-Fonds roulement	14 700,00 \$
03-210-01-724	Crédit-bail Inter 2015	38 445,00 \$
03-210-02-721	R2003-30 Ch. Auckland	6 795,00 \$

03-210-03-721	Préco - contribution du Québec	13 595,00 \$
03-210-04-721	R2014-89, Ch. Auckland	90 400,00 \$
03-210-50-729	Études de caractérisation	2 576,00 \$
		1 044 149,00 \$

ADOPTÉE

7.1.4 Assurances 2017

2017-01-09

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement d'assurances pour 2017 tel que proposé par La Municipale (Police d'assurance des municipalités) au montant de 23 765 \$ et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la déclaration de proposition ainsi que les avenants.

ADOPTÉE

7.1.5 Rémunération des employés

2017-01-10

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'accorder une augmentation salariale équivalente à l'Indice des prix à la consommation de septembre 2016 soit 1,9% à Jonathan Brown, Alain Pouliot, Frédéric Dodier, Denyse Saint-Pierre, Diane Dugal, Chantal Lemire, Isabelle Gingues, Bibiane Leclerc et Gaétan Perron à compter du 1^{er} Janvier 2017.

ADOPTÉE

7.1.6 Adhésion Journal Le Haut St-François

2017-01-11

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU que la Municipalité adhère au Journal Le Haut-St-François et paie la cotisation annuelle au montant de 745,80 \$ (1,10 \$ per capita).

ADOPTÉE^v

7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en décembre. La pratique du mois était une simulation du sauvetage d'une personne. Douze pompiers étaient présents. Les pompiers sont sortis aussi pour deux feux de cheminée et deux fausses alertes.

7.2.1 Entretien des Bornes fontaines

2017-01-12

CONSIDÉRANT le rapport **16-391** déposé par la firme Aqua Data en octobre, concernant l'inspection des bornes incendie;

CONSIDÉRANT la propositions du programme d'inspection de la firme Aqua Data qui prévoit l'évaluation préliminaire du comportement hydraulique par l'inspection et l'analyse des 14 bornes d'incendie au montant de 560\$ (avant taxes), plus des frais de déplacement estimés à 375\$;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la l'entreprise Stelem pour la restauration et le maintien des bornes d'incendie, au montant 1 425 \$ (avant taxes).

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU :

de choisir la proposition 1 de la firme Aqua Data, pour l'évaluation préliminaire du comportement hydraulique par l'inspection et l'analyse des 14 bornes d'incendie au montant de 560\$ (avant taxes), plus des frais de déplacement estimés à 375\$

de mandaté l'entreprise Stelem pour la restauration et maintien des bornes d'incendie, au montant 1 425 \$ (avant taxes);

ADOPTÉE^{vi}

7.2.2 Adhésion à l'ACSIQ

2017-01-13

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de payer la cotisation annuelle pour Daniel Fortier à l'Association des Chefs d'Incendie du Québec au montant de 250 \$ (avant taxes)^{vii}.

ADOPTÉE

7.3 Voirie municipale

7.3.1 Réparation de la camionnette

Le conseil décide d'attendre au prochain mois et d'obtenir d'autres soumissions.

8 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

8.1 Adoption du Règlement d'imposition 2017-106

2017-01-14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a adopté son budget pour l'année 2017 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par *Julie Pouliot* à une séance spéciale de ce Conseil tenue le 20 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de fixer le taux de taxes foncières et les différentes tarifications imposées pour l'exercice financier de l'an 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par *Pierre Blouin*

et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ordonne et statue par le présent règlement qu'il suit à savoir:

SECTION 1 TAXES FONCIÈRES

Article 1

Qu'une taxe de 0,84\$ par 100\$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année 2017, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeuble.

SECTION 2 COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Article 2.1

Qu'une compensation annuelle de 0,58\$ du mètre cube de consommation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017 à tous les usagers du service d'aqueduc selon la lecture du compteur d'eau.

Article 2.2

Qu'une compensation annuelle de 0,80\$ du mètre de front soit imposée sur tous les terrains desservis par le réseau d'aqueduc.

Article 2.3

Que la compensation pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 2.4

Que la compensation pour le service d'aqueduc est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION 3

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Article 3.1

Qu'une compensation annuelle de 2,65\$ du mètre cube de consommation d'eau soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017 à tous les usagers du service d'égout selon la lecture du compteur d'eau.

Article 3.2

Qu'une compensation annuelle de 1,25\$ du mètre de front soit imposée sur tous les terrains desservis par le réseau d'égout.

Article 3.3

Que la compensation pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 3.4

Que la compensation pour le service d'égout est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION 4

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

Article 4.1

Qu'une compensation annuelle de 135\$ soit imposée et prélevée pour chaque logement, qu'il soit inclus dans une résidence, un bâtiment à logements multiples, une maison mobile ou faisant partie d'un boisé.

Article 4.2

Qu'une compensation annuelle de 70\$ soit imposée et prélevée pour chaque chalet, maison de villégiature.

Article 4.3

Qu'une compensation annuelle de 135\$ soit imposée et prélevée pour les fermes de production animale.

Article 4.4

Qu'une compensation annuelle de 270\$ soit imposée et prélevée pour les industries et commerces et services.

Article 4.5

Qu'une compensation supplémentaire annuelle, dite de recyclage, au montant de 75\$ soit imposée et prélevée sur chaque logement, qu'il soit inclus dans une résidence, un bâtiment à logements multiples, une maison mobile ou faisant partie d'une ferme ou d'un boisé, sur chaque industries ou commerces.

Article 4.6

Que la compensation pour le service d'enlèvement des déchets doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 4.7

Que la compensation pour le service d'enlèvement des déchets est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elles sont dues.

SECTION 5

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

5.1 Qu'une compensation annuelle selon la grille de tarifs de la MRC du Haut-St-François, soit imposée et prélevée pour chaque résidence permanente ou saisonnière pour le service dispensé par la MRC du Haut-Saint-François pour le mesurage, la cueillette, le transport et le traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées.

SECTION 6

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

Article 6.1

Que le coût de la licence de ou du permis d'élevage tel que prescrit par le règlement numéro 2017-105 concernant les animaux domestiques, est inscrit au compte de taxes.

Article 6.2

Que le coût de la licence de chien ou du permis d'élevage de chiens est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble où bâtiment ou loge(nt) le(s) animal(ux).

SECTION 7

TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par ce règlement :

Article 7.1

Règlement 2009-59 concernant des études de caractérisation pour les contribuables inscrits :

Solde de Capital & intérêts par client

359.84 répartis sur 4 ans = 89,86\$

SECTION 8

MODALITÉ DE PAIEMENT

Article 8.1

Que chaque fois que le total de toutes les taxes dépasse 300\$ par unité d'évaluation, le compte est divisible en quatre versements égaux, dont le premier versement vient à échéance 30 jours après l'envoi du compte soit le 15 février 2017, le second versement vient à échéance le 17 avril 2017, le troisième versement vient à échéance le 19 juin 2017 et le quatrième et dernier versement vient à échéance le 21 août 2017.

Article 8.2

Que seul le montant du versement échu est exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus.

Article 8.3

Que chaque fois, lors d'une taxation complémentaire, que le total de toutes les taxes dépasse 300\$ par unité d'évaluation, le compte est divisible en deux versements égaux, dont le premier versement vient à échéance 30 jours après l'envoi du compte et le second quatre-vingt-dix jours après l'envoi du compte.

Article 8.4

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 8.5

Lorsque le montant total (**4 versements**) est payé en entier le ou avant le 15 février 2017, un escompte de 1% est accordé.

SECTION 9

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 9.1

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

8.2 Politique de remboursement de frais d'activités

2017-01-15

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale adoptée en 2016, permet l'accessibilité à des activités sportives ou culturelles aux familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir un service d'animation estival (SAE) pour les enfants de 5 à 11 ans;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton adopte la politique de remboursement de frais d'activités suivante:

QUE, si la Municipalité n'offre pas un SAE, les frais d'inscription à un camp de jours durant l'été soient remboursés jusqu'à concurrence de 200\$ par enfant, pour les enfants âgés de 11 ans et moins, résidant de façon permanente sur le territoire de Saint-Isidore-de-Clifton, sur présentation de reçus officiels avant le 31 décembre ;

QU'une partie des frais d'activités sportives ou culturelles soit remboursés, pour les enfants âgés de 17 ans et moins, résidant de façon permanente sur le territoire de Saint-Isidore-de-Clifton jusqu'à concurrence de 75\$ par enfant, sur présentation de reçus officiels avant le 31 décembre.

QUE ces frais soient remboursés au mois de janvier de l'année suivante.

ADOPTÉE

9 ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2017-01-16

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 110 117,38 \$ en référence aux chèques nos 201600765 à 201600815 et 201700001 à 201700049 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 20 628,71 \$.^{viii} Les salaires versés pour le mois précédent totalisent un montant de 68 865,37\$.

ADOPTÉE

10 CORRESPONDANCE

2017-01-17

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

11 DIVERS

11.1 Remboursement frais d'activités

2017-01-18

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de rembourser une partie des frais d'activités sportives ou culturelles (450\$) ainsi que les frais pour l'inscription à une SAE (308 \$) pour l'année 2016, selon la politique de frais de remboursement de la Municipalité.

ADOPTÉE^{ix}

11.2 Patinoire

2017-01-19

CONSIDÉRANT QUE la patinoire municipale a besoin d'une réfection majeure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assumer le tiers du coût total du projet de réfection de la patinoire dans le cadre du programme de subvention FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS – INFRASTRUCTURES COLLECTIVES;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions des coûts de réfection s'élèvent à près de 160 000 \$;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU

D'autoriser le dépôt d'un projet au programme de subvention FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

– INFRASTRUCTURES COLLECTIVES par le directeur général M. Gaétan Perron;

DE confirmer l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QU'un plan de commandite soit élaboré pour financer une partie des coûts du projet.

ADOPTÉE^x

12 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Pas de question du public.

13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

2017-01-20

Il est proposé par *Marc Bégin*

De clore la présente séance à 20h45, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

i	Résolution transmise le 13 janvier 2017
ii	Résolution et chèque transmis le 16 janvier 2017
iii	Résolution et chèque transmis le 16 janvier 2017
iv	Chèque postés le 16 janvier 2017
v	Résolution transmise le 16 janvier 2017 avec chèque
vi	Confirmation aux 2 soumissionnaires 2017-01-16
vii	Chèque envoyé 16-01-2017
viii	Chèques postés le 2017-01-16
ix	Chèques postés le 2017-1-16
x	Résolution transmise à Emmanuelle Pelchat et les conseillers 2017-01-16